

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

REUNION PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. FOCCROULLE et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

M. le Gouverneur est excusé

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Secrétaire FANIEL et Monsieur le Député Georges PIRE qui arrivera avec un peu de retard.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Mademoiselle SEPULVEDA

Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Monsieur FANIEL et Monsieur KLENKENBERG

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

Mme FRESON.- Monsieur DENIS arrivera en retard

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes en nombre.

I.- Ordre du jour**II.- Lecture résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre : lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 mars 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

III.- Communication de Madame la Présidente

Mesdames, Messieurs les Conseillers.

Vous trouverez sur vos bancs, en tout cas, à l'heure actuelle ce sont les Chefs de groupe qui l'ont sur le banc, on fait les photocopies et vous l'aurez pour la fin de séance, un modèle du questionnaire que la Province de Liège fera parvenir dans les prochains jours à l'ensemble des mandataires communaux, c'est-à-dire Bourgmestres, Echevins, Conseillers communaux et les Présidents de CPAS des 84 communes qui composent notre Province.

Ce questionnaire est issu d'une démarche de la Province du Luxembourg qui a grandement intéressé la Région dans le contexte de remise en question des compétences provinciales que nous connaissons actuellement.

En effet, forte de cette réalisation, la Région a demandé à l'ensemble des Provinces wallonnes de rédiger également un questionnaire s'articulant autour, d'une part de la connaissance des services provinciaux et d'autre part des nouvelles collaborations que les communes souhaiteraient mettre en place.

Cependant, notre Province a déjà pris à cœur de jouer son rôle « d'amie » envers les communes en mettant en place la démarche des Villages Provinciaux qui vise à aller à la rencontre tant des mandataires communaux que de la population. Il était donc primordial que cette nouvelle initiative envers les communes soit

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

complémentaire des actions préalablement menées.

Nous avons donc décidé de personnaliser ce questionnaire en fonction de différents critères. En effet, ce dernier ne se contente pas d'expliquer nos compétences mais est complété par l'exposé des réalisations faites par notre Province sur le territoire communal en question. De plus, la lettre adressée aux mandataires communaux variera si la commune a déjà été visitée par les Villages Provinciaux.

Vous l'avez compris, plus qu'une simple évaluation, cette démarche personnalisée s'inscrit pleinement dans notre volonté d'être, dans un esprit de partenariat, à l'écoute des communes et par là des citoyens.

Il est fondamental que ce questionnaire rencontre un nombre important de réponses afin de garantir son caractère neutre et pertinent. En effet, c'est sur base des réponses obtenues que nous envisagerons la réorientation des actions provinciales.

Nous comptons dès lors sur vous et votre implication au niveau local pour sensibiliser vos collègues mandataires sur le caractère essentiel de cette démarche.

En adressant ce questionnaire à l'ensemble des mandataires communaux, c'est un avis le plus représentatif possible que nous souhaitons obtenir.

Vous comprendrez, j'en suis sûre, qu'il est donc primordial que chacun d'entre nous prenne à cœur de faire de cette initiative, un succès.

Soyez donc « ambassadeur de la Province » dans cette démarche. Je vous remercie d'avance.

Je porte à votre connaissance également que le groupe MR a souhaité apporter certaines modifications à sa représentation au sein de certaines Commissions, à savoir :

- Madame Valérie LUX quitte la quatrième Commission pour devenir membre effectif de la sixième Commission en lieu et place de Monsieur Roger SOBRY.

- Monsieur Roger SOBRY quitte la sixième Commission pour devenir membre effectif de la première Commission en lieu et place de Madame Sabine NANDRIN. Il cède sa place de membre suppléant de la première Commission à Madame Ann CHEVALIER.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

- Madame Sabine NANDRIN quitte la première Commission pour devenir membre effectif de la quatrième Commission en lieu et place de Madame Valérie LUX.

Vous trouverez également sur vos bancs la nouvelle composition de ces Commissions du Conseil établies sur base des propositions formulées par le groupe concerné.

IV. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/129 : Modification n° 17 de la représentation provinciale : remplacement de Mme RUIZ-CHARLIER dans son mandat d'administrateur TECTEO.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 09-010/129. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, mes Chers Collègues.

Votre Bureau vous propose, par consensus d'adopter le projet de résolution qui nous est soumis, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

Document 09-10/135 : TECTEO - Election statutaire - Installation d'un Collège des Commissaires avec : désignation de deux Commissaires représentant les Associés - désignation d'un réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et fixation de ses émoluments.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-10/135. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Muriel MAUER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce lundi 26 avril 2010 pour examiner le document 09-10/135 relatif à la Société Coopérative Intercommunale Tecteo.

Le premier point examiné portait sur l'élection statutaire d'un nouvel administrateur et plus précisément sur la proposition de nomination à titre définitif d'un administrateur coopté par le CA représentant les communes associées, à savoir Huub Broer, Bourgmestre de la Commune des Fourons.

Tecteo est en effet bi-régional depuis 2008, lors de la reprise des activités câbles intercommunales mixtes dont celles de la Commune de Fourons et multirégionale depuis que la Commune d'Uccle a rejoint les communes associées. L'AG devra voter cette nomination.

La question de la tutelle est posée par un Conseiller vu le statut plurirégional de Tectoe. Il lui est répondu que la société tombe sous la loi du 22 décembre 86, qui est applicable au niveau fédéral puisqu'il n'y a pas d'accord de coopération entre Région flamande, Bruxelles et la Wallonie en ce qui concerne les intercommunales. Selon les matières, Tecteo dépend des autorités compétentes, Régionale ou Fédérale.

Un Conseiller demande si seule la Commune des Fourons a posé sa candidature. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande spécifique des Fourons. Cette Commune souhaite avoir une représentation au CA pour sensibiliser aux spécificités des habitants de cette Commune.

Il est précisé que la Commune d'Uccle est devenue associée de

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

plein droit lors de la fusion par absorption de Brutele. Brutele avait le désir d'avoir une commune de Bruxelles associée. Et il ne s'agit nullement de la part de Tecteo d'une prospection afin de s'agrandir ou d'échapper à une quelconque tutelle.

Le second point examiné et soumis à vote est la désignation de deux Commissaires représentant les associés. Vu son statut multirégional, la loi du 22 décembre 86 s'applique et on doit en revenir à la loi des Commissaires. Trois Commissaires feront fonction : un Commissaire réviseur, un représentant des Communes et un représentant de la Province. Le Conseiller provincial Miguel FERNANDEZ est proposé.

Le troisième point examiné portait sur la désignation d'un réviseur. L'ICCI ayant recommandé au CA de lancer une procédure afin de désigner un réviseur pour le nouvel exercice 2010-2011-2012 ainsi que pour l'exercice 2009. Sept candidatures ont été reçues. Une candidature a été rejetée et 6 candidatures ont été retenues en date du 6 avril 2010. Les négociations ont début sur base de 4 offres, les autres candidats s'étant retirés. Le premier du classement est PriceWaterhouseCoopers. Le CA va arrêter la proposition pour l'AG ce vendredi. L'AG devra voter.

Une question d'un Conseiller porte sur la grande différence dans les prix remis par les différentes sociétés de révisorat, le montant demandé allant du simple au double. La réponse donnée est qu'on ne se l'explique pas.

Un Conseiller demande des éclaircissements concernant les critères utilisés pour la sélection. En gros, après évaluation de la capacité de l'entreprise à remplir le cahier des charges, le respect de toutes les normes professionnelles du secteur et l'expertise a compté pour 50 % dans la décision et le prix remis pour 50 %.

A la question qui fut posée en séance de savoir quels sont les représentants de la Province qui voteront à l'AG, il est répondu André GILLES, Dominique DRION, Roger SOBRY, Denise LAURENT et Jean-Claude JADOT.

Au terme de ces explications, il a été précisé qu'il n'y aura pas de résolution de la Province en ce qui concerne la désignation d'un réviseur et du Commissaire communal, le CA devant seulement arrêter les points le vendredi 30 avril 2010.

Un vote a eu lieu sur les deux premiers points. La première Commission vous propose dès lors, par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions d'approuver ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/130 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Jumping International de Liège », en abrégé « J.I.L. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour (document 09-10/130). Il a été soumis à la quatrième Commission et c'est Mme NANDRIN qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La 4^{ème} commission s'est réunie ce jour pour examiner le point 09-10/130.

Une seule question a été posée, à savoir s'il y avait des modifications par rapport à l'année dernière. Il lui a été répondu qu'il n'y en avait pas.

La Commission vous propose d'adopter le rapport par 12 voix pour, 0 contre et 3 absentes.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/131 : Désignation d'un nouveau comptable des matières à l'inventaire de l'IPES de Hesbaye.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 09-10/131). Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et le rapporteur en est M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole M. JADOT.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, chers Collègues, notre commission réunie ce mercredi n'a émis aucune remarque ni aucune question n'a été posée.

Je propose donc d'adopter le rapport de notre Commission qui a été adopté par 10 voix pour et 5 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/133 : Dispositions prises en matière d'imputation de dépenses ordinaires obligatoires en application de l'article 10 de

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement de la comptabilité provinciale pour les dépenses ordinaires obligatoires de 2009.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 09-10/133). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

La 7^e commission a également pris connaissance hier de ce dossier hautement technique, pour lequel un tableau reprenant d'une part les articles budgétaires en insuffisance de crédits et d'autre part les crédits budgétaires utilisés pour liquider ces dernières dépenses obligatoires de l'exercice 2009, était annexé. Pour expliquer les cascades que l'on observe souvent, un article étant apuré par un second, lui-même en insuffisance et imputé à un troisième, Madame la directrice évoque la chronologie des faits, qui n'apparaît pas dans le tableau, et les délais d'attente par rapport à l'autorité de tutelle parfois longs, surtout l'année dernière, année électorale.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 09-10/132 : Plan triennal 2010-2012 détaillant les investissements d'intérêt public pour lesquels des subventions par la Région wallonne sont sollicitées.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 09-10/132). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Serge ERNST qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Serge ERNST, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

La 8^{ème} Commission avait à l'ordre du jour la présentation du Plan triennal 2010-2012 détaillant en effet les investissements

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

d'intérêt public pour lesquels des subventions par la Région wallonne sont sollicités, document 09-10/132.

Après que Madame la Directrice expose les différents projets concernés : deux projets pour 2010, qui sont la rénovation des façades de l'immeuble le Charlemagne et le bâtiment Frankignoul. Deux projets pour 2011, qui sont la Maison de la Formation, la phase 2, et l'immeuble Saint-Etienne. Trois projets pour 2012, qui sont la Maison Chamart, un hall de stockage pour la Fédération du Tourisme et la Maison de la Formation, la phase 3.

Un Conseiller demande les chances que l'ensemble des 7 projets soit accepté par la Région wallonne. Le Député répond que suivant les règles budgétaires, le Ministre prendra attitude en sachant que les premiers projets sont déjà bien avancés et étaient pour certains déjà dans le plan triennal précédent.

Un autre conseiller demande si comme dans les Communes, une enveloppe est disponible automatiquement. Le Député répond que non et que de ce fait les Provinces doivent établir des priorités sans exagération. De plus, il s'agit dans le cas de la Province de Liège de dossiers qui concernant des bâtiments et non des voiries ou de l'égouttage comme souvent dans les communes.

Il est également répondu que les dossiers sont montés par les services provinciaux.

La Commission propose d'adopter la résolution par 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

Document 09-10/134 : Services provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 09-10/134). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est Mme Valérie JADOT qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Il n'y a pas eu de commentaire spécial par rapport à ce point.

Néanmoins le Député en charge a insisté sur le fait que la Province de Liège était pionnière en ce domaine et que le Code de la Démocratie locale s'en était inspiré.

Il n'y a pas eu de question et il s'agissait ici d'une prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document AB 09-10/2010/012 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire 879/640757 libellé « Prime à l'isolation thermique des toits, murs ou sols » - montant 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/012). Il a été soumis à l'examen conjoint de la huitième Commission et de la neuvième Commission, j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Notre 9^{ème} Commission conjointement avec la 8^{ème} Commission s'est réunie pour examiner l'inscription d'un article budgétaire sous le numéro 879/640757 libellé comme suit : « Prime thermique des toits, murs ou sols », montant 1 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

Le groupe ECOLO propose une prime d'isolation modulable en fonction des revenus. La Province verserait 20% de la prime régionale par exemple.

Le Député rapporteur passe la parole à la Directrice général qui résume ce que la Province fait déjà en matière d'énergie. La Province s'inscrit résolument dans une politique de diminution du gaz à effet de serre et aussi de l'efficacité énergétique.

Au point de vue du patrimoine, la Province s'est investie tant au niveau technique que budgétaire. Un montant de 2,7 millions d'euros a été dédié à l'amélioration énergétique des bâtiments provinciaux.

En ce qui concerne la prime sur les chauffe-eaux solaires, plus ou moins 7.000 primes ont été distribuées en 2009 pour une intervention provinciale globale d'un montant de plus ou moins 1,2 million d'euros. Il s'agit là d'un incitant majeur pour orienter les gens vers la mise en place de ce système de chauffe-eau solaire.

Au niveau des prêts hypothécaires et du logement, l'accent a été mis, fin 2008, sur l'isolation thermique et en particulier pour nos concitoyens aux revenus les plus modestes.

Ces éléments contribuent à diminuer la production de gaz à effet de serre.

La Directrice générale souligne également que la Région wallonne augmentera, à partir du 1^{er} mai, sa contribution pour porter le retour sur investissement à plus ou moins 1 an. Il serait donc peu réaliste d'encore augmenter cette contribution des pouvoirs publics. Un an étant déjà un retour sur investissement intéressant.

Le Député reprecise les compétences des divers niveaux de pouvoir et également que la Province s'est, il y a quelques années, substituée à la distribution des primes données par les intercommunales énergétiques suite à une décision d'un précédent Ministre wallon de l'énergie.

Enfin, la proposition est portée au vote et la 8^{ème} et la 9^{ème} Commissions conjointes, vous proposent de ne pas accepter l'amendement budgétaire proposé par 15 voix, 4 voix souhaitaient l'adopter tandis que 5 se sont abstenues. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme MAAS.

Mme LA PRESIDENTE. - Excusez-moi Mme la Conseillère. Venez à la tribune parce que ce n'est pas très clair pour tout le monde.

Mme DEFLANDRE, Conseillère (à la tribune). - En fait, je voulais insister sur le fait que nous souhaitions comme la Région wallonne que tout soit modulé sur les plus bas revenus. Donc c'est, plus général aussi pas seulement l'isolation mais les primes en général. Est-ce qu'il y a une réflexion de fond qui a été faite ? La question a été posée d'ailleurs par rapport à l'utilité, par rapport à la meilleure gestion de ce genre de prime.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. DRION. Vous voulez bien M. le Député, on va finir les interventions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DRION, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes chers Collègues. Un mot. La Présidente nous fait une excellente communication en début de Conseil, indiquant que notre Collège provincial nous suggère de suivre la trace luxembourgeoise en matière de consultation des mandataires locaux.

Alors je voudrais bien que le Collège m'explique pourquoi il ne suit pas la même trace luxembourgeoise sur la proposition qui pourrait sans doute être améliorée émanant du groupe ECOLO sur le sujet, puisque la Province du Luxembourg a voté ce genre de prime.

Devons-nous penser que M. PIRE influence tout pour bloquer le meilleur pour notre environnement ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Vous avez la parole M. Député. Je ne sais pas s'il faut tirer la sonnette d'alarme mais vous appréciez tout de même, je suppose que le Chef de Groupe ECOLO apprécie, la solidarité du groupe CDH avec la proposition du Groupe ECOLO. Mais, vous savez je ne suis pas suspect par rapport avec la Province de Luxembourg puisqu'aussi bien Président des Amis du Luxembourg en Province de Liège et tout ce qui s'y fait sont de bonnes choses mais, la Province de Luxembourg et la Province de Liège, c'est pas pareil et notamment, il a été précisé en commission, répondant d'ailleurs à notre Collègue qui remonte à la tribune pour le répéter ce sur quoi on voulait insister c'était qu'on puisse aider au maximum les plus démunis et nous lui avons dit en décembre 2008, sur proposition d'Ann CHEVALIER, en réunion des 2 commissions, Affaires sociales et Travaux, nous avons effectivement

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2010

les prêts hypothécaires, ceux de la Province qui sont destinés au plus démunis et en intégrant cette notion d'effort au niveau de l'isolation thermique notamment.

Alors, la Province de Luxembourg est une excellente Province. Elle ferait peut-être bien de s'inspirer aussi de ce que nous avons fait avec la Commission des Affaires sociales.

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la réunion conjointe des 8^{ème} et 9^{èmes} Commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2010, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 15 H 40